



COMMUNE DE SAINT SIGISMOND

85420

Tel : 02.51.52.94.82 - Fax : 02.51.52.97.46

E-mail : commune.stsigismond@wanadoo.fr

Ou mairie@stsimin.com

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-dix-neuf, le 12 juillet le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/07/2019

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Martine Barbier Élisabeth Guillot, Luc Vrignaud, Jocelin Quillet, Éliane Montamat,

ABSENT (S) : Béatrice Houiller (Tritschler), Claude Airaud, (pouvoir à m ; Coiffé B) - : POUVOIR (S) : 1

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion de conseil municipal est accepté.

OBJET : COMPTE RENDU DE DÉCISION DU MAIRE

REF : CRD190712

Décisions prises par le Maire par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 10/04/2017 :

- Travaux d'entretien des espaces verts de la commune : signature du devis de l'entreprise Jardin d'Autise de Maillezais pour un montant de 4 683,45 € HT soit 5 620,14 € TTC pour 2019
- Accord du devis pour la réalisation des portails de l'école dans le cadre du plan de sécurisation. Travaux engagés à hauteur de 5 644,09 € HT soit 6 772,91 € TTC auprès de l'entreprise Jardin d'Autise de Maillezais subventionné à 80 %
- Accord du devis de l'entreprise Artis Lapidem pour la réfection de la toiture du logement de la mairie pour un montant de 1 435,00 € HT

Autre décision :

- Virement de crédit pour rétrocession de concession du cimetière :

| | |
|--|---------|
| compte 020 Dépenses imprévues d'investissement | - 70.00 |
| compte 2116 Cimetière | +70,00 |

Le Conseil Municipal, PREND ACTE de la décision prise par le Maire.

OBJET : DOSSIER ZONES BLANCHES

REF : D190712A

Monsieur le maire rappelle que Bouygues télécom, compte tenu du refus de la préfecture de réaliser l'antenne en site classe, a proposé deux autres sites : un à l'arrière du bâtiment agricole appartenant à monsieur BARBIER Antony, l'autre sur le terrain communal situé à la pointe des Ecluzeaux.

M. le maire confirme toutefois que l'étude complémentaire pour le dossier de l'église n'est pas enterrée puisque, sur sa demande, la sous-préfecture a diligencé une étude complémentaire pour contre-expertise.

Monsieur le maire indique qu'il n'a pas encore obtenu de réponse de la part de monsieur Barbier. Ce dernier se renseigne pour savoir si cette installation est susceptible de poser problème quant à son label bio.

Il reste le terrain communal qui pourrait être aménagé malgré la présence de la ligne électrique moyenne tension.

Compte tenu des enjeux, Monsieur le Maire propose de réaliser une réunion publique suivie d'une consultation de la population. Celle-ci pourrait être organisée en septembre. Une telle consultation n'engage en rien le conseil

municipal. Elle n'a pas valeur légale, mais permettrait au conseil municipal de prendre une décision en connaissant l'avis des habitants.

Monsieur le maire précise qu'en cas de refus, 2 solutions pourraient alors être envisagées : soit l'annulation pure et simple du projet (actuellement pris en charge totalement par l'État et l'opérateur) soit un nouveau projet hors dispositif zone blanche à supporter par le budget communal.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Valide l'organisation d'une réunion publique
- Valide l'organisation d'une consultation de l'ensemble des habitants

OBJET : MARCHÉ GROUPE AVEC LE SYDEV POUR L'ELECTRICITE

REF : D190712B

M. le Maire indique que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition de l'électricité peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'acheminement et la fourniture d'électricité,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, à :

- décidé de l'adhésion de la commune de SAINT-SIGISMOND au groupement de commandes pour l'acheminement et la fourniture d'électricité pour une durée illimitée,
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : VALIDATION DU DEVIS POUR TRAVAUX DE PEINTURE A L'ECOLE

REF : D190712C

Suite au départ de la classe de Liez qui est retournée dans sa commune, la commission chargée de l'entretien des bâtiments a proposé la réalisation de travaux de réfection des murs intérieurs de l'école.

Trois devis ont été demandés :

| | | |
|--------------------------|----------------|-----------------|
| Sourisseau de Maillezais | 12 516,00 € HT | 15 019,20 € TTC |
| Veziens de Benet | 10 429,16 € HT | 11 472,08 € TTC |
| Raffeneau de Maillezais | 9 161,95 € HT | 10 994,34 € HT |

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'offre de l'entreprise Raffeneau pour 10 994,34 € TTC

OBJET : LOYER EMBARCADERE ET IMPUTATION BUDGETAIRE

REF : D190712D

Le Conseil municipal avait été sollicité par le gérant de l'embarcadère pour une réduction sur son loyer. Celui-ci a fait part d'un début de saison difficile, notamment du fait des travaux réalisés en centre bourg par Vendée-eau. Monsieur le maire rappelle que la commune n'est pas responsable des travaux (Vendée eau est maître d'ouvrage). Il lui est toutefois possible pour la collectivité de faire un geste de soutien à l'activité touristique. Pour pouvoir prendre sa décision, le conseil municipal a lors de sa réunion de juin 2019, demandé au Gérant de fournir les chiffres permettant d'évaluer sa perte d'activité. Actuellement les données demandées ne sont pas encore transmises.

Certains conseillers indiquent qu'il est difficile de voir l'impact des travaux, car l'exploitation des chiffres devrait prendre en compte d'autres paramètres (morosité générale du tourisme en début de saison)... Certains craignent qu'au vu du temps, la sécheresse risque aussi d'impacter le chiffre d'affaires.

Le maire rappelle que la commune attend les chiffres pour les mois de mai et juin et qu'en outre il s'agit moins de chiffrer un dédommagement (que serait du ressort de Vendée-eau) que d'évaluer le montant d'un soutien global à une activité économique fragilisée par différents facteurs.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité:

- Décide de laisser du temps supplémentaire au gérant pour transmettre ses chiffres
- Précise que les chiffres devront être transmis afin de permettre une étude du dossier en commission puis en conseil municipal avant décembre maximum pour, le cas échéant, être affecté sur le budget 2019.
- Décide de mettre en recouvrement le loyer 2019 en l'état.

OBJET : DOSSIER TOITURE EGLISE : CHOIX DE L'ÉCONOMISTE

REF : D190712E

Les travaux de toiture de l'église, compte tenu du montant estimatif, doivent faire l'objet d'une publication du marché sur une plateforme dématérialisée. Pour pouvoir analyser les offres et préparer le DCE, l'appui d'un économiste est nécessaire.

2 cabinets ont répondu aux sollicitations de la commune :

- Cabinet LIAIGRE : 2 940,00 € ttc
qui inclut l'aide à la préparation du CCAP et la mission d'analyse des offres, mais propose un DPGF sans quantités, à la libre appréciation des entreprises rendant la comparaison plus difficile
- BME : 3 360 € TTC
qui inclut l'aide à la préparation du CCAP et la mission d'analyse des offres

La commune décide ne pas prendre l'option d'analyse des offres. Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de valider le devis de BME pour 1 960,00 € HT (déduction faite de l'option non retenue).

OBJET : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE POUR L'ASSAINISSEMENT

REF : D190712F

La ligne de trésorerie réalisée pour les travaux de l'assainissement collectif est arrivée échéance au mois d'août. Considérant que les subventions n'ont pas encore été toutes versées, M. le maire propose de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur d'un montant de 200 000 EUR.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité valide le renouvellement de la ligne de trésorerie pour le budget assainissement à hauteur de 200 000 EUR donne pouvoir à M. le maire pour la réalisation de tous les documents nécessaires.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

REF : D190712QD

Communauté de communes :

Le compte rendu du rapport d'activité 2018 de la communauté de communes Vendée-Sèvre-Autise a été réalisé par M. Richard, Président. Le Conseil municipal en a pris acte.

Commission Environnement voirie et bâtiments Réunion du syndicat mixte : Des gros travaux sont à prévoir pour les digues. La liste des cours d'eau pour le curage est demandée.

Commission Culture Manifestations et communications

13 juillet : 130 personnes sont inscrites au repas. Cette année, les tables et la sonorisation seront installées dehors.

La balade de l'Office de Tourisme est, cette année, avancée en juillet en raison des risques liés aux niveaux d'eau.

Commission affaires scolaires et sociales

Échange sur la santé : le contrat local sera distribué et discuté en commission

Le CCAS a été mobilisé pour visiter les personnes isolées pendant la canicule. Tout se passe bien, les membres répondent présents pour tenir cette vigilance.

Les rencontres intergénérationnelles reprendront l'an prochain. L'enseignante est très intéressée et une réunion est prévue le jour de la pré-rentree.

Autres informations

Travaux en cours sur réseau d'eau : Un habitant a adressé un mail à la commune sollicitant le plan ORSEC en raison des travaux dans le bourg. M. le Maire clarifie la situation. Après avoir indiqué que le plan ORSEC était largement disproportionné, il rappelle les faits. La commune a, l'an dernier, fait des travaux d'assainissement. Il a alors été constaté que la canalisation d'eau était en amiante-ciment et de mauvaise qualité. M. Maire a souhaité, pour le bien-être des habitants, que la canalisation soit changée et a demandé son remplacement à Vendée eau qui a accepté. Pour des raisons techniques, les travaux ne pouvaient pas se dérouler en même temps que ceux de l'assainissement mais après une période de tassement des sols. Il était donc prévu que 6 mois après l'achèvement de l'assainissement, le chantier de remplacement de la canalisation soit lancé. Malheureusement, l'organisation de Vendée Eau a pris du retard et les travaux ont été programmés à une période peu favorable.

Il convient toutefois de rappeler que le chantier se réalise pour une amélioration de la qualité de l'eau et que la commune, bien consciente de la situation mais non maître d'ouvrage du chantier, déplore les inconvénients pour les habitants. Le maire rappelle par ailleurs que, les élus sont régulièrement sur site pour gérer au mieux les aléas de chantier. (Délais, poussières, vitesse, signalisation...) et interpellent les entreprises pour la mise en place de solutions alternatives. La commune tient également à préciser que l'entreprise Naldéo, maître d'œuvre, est très présente et répond à toutes ses sollicitations.

Catastrophe naturelle : La commune a pris contact avec la Préfecture, mais cette dernière n'a pas d'information sur la décision de classement prise par le ministère. Dès que l'information sera connue en Mairie, elle sera transmise aux habitants.

Assainissement : le rapport de visite du département pour la station d'assainissement est de qualité très correcte. Le conseil municipal demande qu'il soit publié quand il aura été complété avec les chiffres des normes.

Retour sur la fête de l'école : Pour la première fois, la fête de l'école avait lieu sur le site scolaire de Saint Sigismond. Il a pu être noté une très bonne organisation de la part de l'association de parents d'élèves et de bon retour sur les travaux de l'école. Tout le monde semble satisfait.

Pont de Reth : Les travaux de réfection ne sont toujours pas réalisés. La commune a donc à nouveau contacté l'Agence Routière Départementale qui a indiqué que le devis était signé. Les travaux devaient être réalisés en juin.

Berge du Canal de Reth : Depuis la coupe des arbres, les berges se sont dégradées. La pose de marqueurs pourrait être envisagée. Le dossier devra être vu en commission et transmis au syndicat, propriétaire et responsable des berges. La commune déplore qu'au moment de l'entretien il n'ait pas été fait attention des arbres plantés qui avaient pourtant été signalés.

Le secrétaire de séance

GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE,

Denis LA MACHE

